

PRIX D'ABONNEMENT :

Un An, \$3.—Six mois, \$1.50 : payable d'avance.

Jours de Publication : Mardi et Vendredi.

Les Abonnements datent du 1er. et du 15 de chaque mois.

On ne recevra point d'Abonnement pour moins de six mois.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion... 50 cts. Chaque insertion subséquente... 13 "

Toutes les lettres d'affaires, communications, Correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal, No. 6, Rue St. Vincent.

BAS-CANADA.

Montréal, 1er Juillet 1859.

ARRIVEE DE L'ARABIA.

Sackville, 28 juin.

Rien d'important du théâtre de la guerre. Les Autrichiens se sont retirés de la ligne de l'Oglio pour prendre position derrière le Minco.

Les troupes françaises se concentraient pour une attaque décisive.

On s'attendait sous huit jours à une grande bataille.

On s'attendait également à une démonstration dans l'Adriatique des forces navales françaises.

Lord Palmerston a formé un nouveau ministère, qui comprend John Russell, M. W. E. Gladstone, le comte d'Elgin, M. Cobden, M. Milner Gibson, et le comte de Granville.

Au départ de l'Arabia, les consolidés étaient cotés de 92 3/4 à 92 7/8.

AUTRES NOUVELLES.

Le général Schleck a remplacé le général Goyla au commandement de la 2e armée autrichienne.

Des corps de troupes autrichiennes se rendaient en Italie.

Il n'est pas bien constaté que Ancône ait été évacuée par les Autrichiens. Modène et Brescella sont libres.

Diverses principautés de la Romagne se sont déclarées pour la cause nationale.

L'armée alliée a traversé la Sesia le 13, en route pour la rivière Oglio.

Les quartiers généraux du roi de Sardaigne sont maintenant à Balazzerolo.

Garibaldi était à Bressa le 12.

Un bulletin Autrichien, daté Vérone le 15 dit : "Les différents corps d'armée ont pris les positions indiquées sans être molestés par l'ennemi."

La division du général d'Urban a été seule à soutenir une attaque à Castell des bandes de Garibaldi, qui, bien que fortes de 4,000 hommes et de quatre canons, ont été repoussées par les Autrichiens.

Une correspondance Autrichienne dit qu'on organise rapidement la défense de Tyrol. Tous les défilés des montagnes étaient occupés.

Des lettres de Vienne annoncent que le corps d'armée commandé par l'Archiduc Charles avait commencé à partir pour l'Italie. Le 3e corps sous l'archiduc Albert se rendait à Trieste.

Les bandes de Garibaldi deviennent chaque jour plus formidable. Elles menaçaient la partie sud du Tyrol, qui commençait à secouer le joug autrichien.

GRANDE BRETAGNE.

Voici la composition du nouveau ministère :

Premier, Vicomte Palmerston ; Chancelier de l'Echiquier, W. E. Gladstone ; Secrétaire des affaires étrangères, Lord J. Russell ; Secrétaire de l'Intérieur, Sir G. C. Lewis ; Secrétaire des colonies, Duc de Newcastle ; Secrétaire de la guerre, Sidney Herbert ; Secrétaire de l'Inde, Sir C. Wood ; Premier Lord de l'Amirauté, Duc de Newcastle ; Lord Chancelier, Lord Campbell ; Président du conseil, Comte de Granville ; Secau privé, Duc d'Argyle ; maître-général

des postes, Lord Elgin ; Chambre du Commerce, M. Cobden ; Président du Bureau des Pauvres, Milner Gibson ; Premier Commissaire des Travaux, M. Cardwell ; Chancelier du Duché de Lancastre, Sir G. Gray. Sir A. Cockburn succède à Lord Campbell comme Juge en Chef d'Angleterre.

Le parlement s'est assemblé de nouveau le 17.

Lord Derby en annonçant officiellement dans la chambre des Lords la résignation du Cabinet défendit chaudement la conduite de Lord Malmesbury.

Le comte de Granville a annoncé une explication de la conduite du nouveau gouvernement pour un autre jour.

La chambre s'est ajournée le 21.

Dans la chambre des Communes, Disraeli a annoncé la résignation du cabinet, et proposa un ajournement jusqu'au 21, qui fut accepté.

Les travaux du "Great Eastern" avancent rapidement, et il n'y a pas de doute qu'il ne soit achevé et mis à l'eau avant la fin de septembre.

Les marchés de céréales et de produits de Liverpool, subissaient une tendance à la baisse. L'argent était abondant.

Nous lisons dans la Minerve de mardi soir ce qui suit et ce que l'on affiche comme une "petite rectification" dans le rapport du procès Boucher contre Marchand :—" Au moment où s'est produit le premier incident, nous avons fait dire à la cour :—" le témoin n'est pas tenu de répondre, et ne répondra pas—". Or, ces derniers mots n'auraient pas été prononcés.

L'article dit ensuite que la Cour a permis à M. Morin de poser au témoin la question de savoir s'il avait écrit ou non dans le Semour Canadien. Suivant lui, la Cour aurait dit :—" la défense peut poser de nouveau la question ; et le témoin pourra y répondre :—" et non devra. " Cette dernière partie de la rectification est surtout importante, dit la Minerve ; et c'est pour cela que nous nous empressons de la faire."

Nous ne discuterons pas la valeur de la première de ces rectifications. Présent nous même aux débats auxquels nous avons donné toute l'attention possible, nous croyons qu'en effet le Juge a dit que le témoin n'était pas tenu de répondre à la première question. C'eût été une naïveté pour la Cour d'ajouter d'après la Minerve,—" et ne répondra pas. La rectification était donc nécessaire, non pour nous, mais pour l'honneur du président de la cour de police.

Quant à la seconde, il nous est impossible de nous rappeler que le juge ait consenti à la violation de la première des règles de pratique suivies dans les cours, en permettant à M. Morin de poser au témoin des questions sur un sujet tout à fait étranger au chef d'accusation. Cependant, comme l'une et l'autre rectification portent sur les paroles seules que la Cour a pu prononcer, nous devons croire que la Minerve est bien informée. Le rapport mettait d'abord cette parole tyrannique et injuste à la bouche du Juge : " Le témoin (M. Boucher) devra répondre à la demande que lui fait M. Morin dans quels journaux il a écrit ?" La rectification fait disparaître la nature choquante de cette décision et la remplace par une autre que la Minerve devra rectifier certainement, pour peu que le Président de la Cour de Police

tienne à passer pour s'être conduit à l'égard de M. Boucher d'une manière impartiale. Cette dernière rectification est surtout et en dernier lieu importante.

Car, enfin, le Juge a dû, loin de permettre la question, l'interdire de la manière la plus formelle. Personne ne peut en effet ignorer qu'on ne doit jamais permettre à un avocat de questionner un témoin sans défiance sur des sujets qui n'ont pas directement rapport au fait qui motive l'accusation. Il n'est pas de principe moins susceptible de doute, plus élémentaire et d'un usage plus journalier dans toutes les Cours où l'on suit les règles de la justice morale et légale, aussi bien que celles de la logique. Nous avons, d'ailleurs, une trop haute opinion des lumières du Président de la Cour de Police pour ne pas croire qu'il nous saura gré de ces remarques.

En résumé, la "petite rectification" de la Minerve se réduit donc à jeter plus de louche que jamais sur son rapport consciencieux.

JOSEPH ROYAL.

Aujourd'hui, vendredi, 1er juillet, Mgr. de Montréal bénira la première pierre de la chapelle des Sœurs de l'Hôtel-Dieu érigée au Côtéau Baron.

La cérémonie aura lieu à 5 heures de l'après-midi, et non vers une heure ainsi qu'il a été annoncé par erreur.

Lundi soir, l'élite de la société canadienne française de Montréal se rassemblait à l'Hôtel Donegan pour participer au Banquet de fête annuelle de la société St. Jean-Baptiste. Près de cent convives s'assirent à la table. La salle était décorée de branches d'érables, de drapeaux et de bannières. A côté du Président, M. le Dr. Beaubien, étaient les invités des autres sociétés nationales de la ville.

La musique de Prince était engagée pour la circonstance.

Les santés ont été proposées dans l'ordre suivant :

Sa Majesté, la Reine. La musique a joué God save the Queen. Trois vivats.

L'Empereur des Français. M. L. J. B. Beaubien a chanté Partant pour la Syrie. Trois vivats.

Au prince époux et à la famille Royale. Trois vivats.

Le jour que nous célébrons. La Musique a joué au milieu d'un tonnerre d'applaudissements Vive la Canadienne. L'Hon. M. Chauveau a répondu avec ce talent oratoire, ce charme et cette élévation d'idées qui le distinguent et le popularisent tant.

La France, pays de nos aïeux. M. L. S. Morin, a pris la parole ; son enthousiasme et sa chaleur de débit ont été applaudis à plusieurs reprises.

Les sociétés sœurs. Les divers Présidents des autres sociétés ont été successivement appelés et applaudis.

La Presse. M. F. de Laponterie, ancien rédacteur de la Patrie et rédacteur actuel de la Minerve, a été appelé pour répondre à cette santé.

Les Dames. M. H. Fabre a répondu avec beaucoup de succès et de finesse.

Parmi les toasts qui ont été proposés alors, nous remarquons ceux du Président, Dr.

Beaubien, M. C. A. Leblanc, J. L. Beaudy et commerce. Vers onze heures, la société s'est séparée pleine de joie et de contentement et se disant :—" à l'an prochain !"

JOSEPH ROYAL.

Faute d'espace et de temps nous n'avons pu dans le dernier numéro du journal rectifier quelques erreurs que nous avons faites en relevant certaines assertions du Canadien où il était question de M. D. B. Viger. Pressé comme nous le sommes souvent, nous n'avons pas consulté l'ouvrage même où se trouvent relatés les faits devenus le sujet de nos remarques. Nous ne parions que d'après des souvenirs à nous communiqués. L'auteur du Canada Reconnu ne parle pas, il est vrai, de l'emprisonnement de M. Viger, mais d'une tentative de le placer derrière les verrous, comme la chose arriva pour beaucoup de citoyens de l'époque. Cette tentative n'eût cependant pas lieu sous l'administration du Gouverneur Provost, mais bien du Général Craig, à l'époque de ce qu'on appela dans le temps le règne de la terreur, et sous lequel l'élection générale se fit au bruit des chaînes et fut accompagnée d'une foule de circonstances plus qu'odieuses et déshonorantes pour ceux qui jouèrent des rôles en faveur de l'administration de ces temps malheureux.

C'est bien là sans doute un des sujets que ceux qui se sont donné la peine d'écrire sur notre histoire auraient dû signaler d'une manière toute particulière, comme ils auraient dû la faire connaître tout ce qui se trouvait de lâche et de calomnieux, pour ne pas nous servir d'une épithète plus dure encore s'il était possible, dans les prétextes allégués dans le temps pour tenter de faire illusion sur tout ce qu'avaient de brutal les mesures tyranniques de l'époque.

Grand Concert.

La nouvelle salle de M. Nordheimer a été inaugurée mercredi dernier avec un brillant succès. Un auditoire fort nombreux était venu encourager de sa présence et de ses applaudissements l'esprit d'entreprise du propriétaire et le talent des membres de la troupe engagée à grands frais, expressément pour l'occasion. Cette salle, par l'harmonie et l'élegance des proportions, par le goût exquis qui a présidé à la décoration, se trouve à ne pas avoir d'égal ni à Montréal, ni dans tout le Canada. Les tapisseries et les décors sont d'une richesse féerique.

Le concert lui-même, et par le nombre et par le talent des artistes, est d'un genre infiniement supérieur à tout ce que nous avons eu jusqu'ici à Montréal ; car l'on sait que la Troupe d'Opéra de l'Académie de New-York est la meilleure et la plus distinguée de ce continent.

Le concert s'est ouvert par un Solo sur le violoncelle, par M. Moltenhauer, dont l'habileté sur cet instrument, toujours difficile à manier, est très grande. Aussi, l'auditoire reconnut son talent par un rappel enthousiaste. M. Junca a une voix de basse extrêmement forte ; il a attaqué un passage de Lucrezia Borgia d'une manière victorieuse. Signor Amodio est donné pour avoir la meilleure voix de baryton connue ; ces deux voix réunies font un effet de tonnerre ; la salle

même semble trop petite pour leur permettre tout le déploiement dont elles sont capables. Madame Colson chante avec une vivacité remarquable ; les notes qu'elle forme sont toujours aussi pures, aussi nettes et aussi fortes que celles du meilleur instrument ; elle a surtout été admirée dans sa Chanson comique, dont l'esprit et la délicatesse ne le cèdent qu'à la beauté avec laquelle elle a été donnée. Inutile de dire que l'auditoire a reconnu son mérite par des applaudissements répétés. Madame Strakosch, dont la voix de contre-alto est très belle a été aussi bien reçue. Elle a été admirée dans ses deux chansons, pour l'expression pleine de naturel qu'elle donne à sa voix. Henri Squires, jeune tenor tout-à-fait supérieur, et les accompagnements de M. Strakosch sur le piano ont rendu l'harmonie du concert parfaite et la soirée supérieure à tout ce que nous avons entendu dans ce genre. Le triomphe de la soirée a été le magnifique quatuor, composé de madame Colson, madame Strakosch, M. Squires et M. Junca ; le morceau qu'ils ont chanté est tiré de la célèbre Martha et a été exécuté avec un succès égal au talent des artistes. Le tout a été couronné par un duo tiré de l'Opéra et chanté par les deux puissantes voix de M. Junca et Signor Amodio.

Nous prévenons nos lecteurs que le dernier Concert de cette troupe vraiment supérieure va être donné ce soir ; s'ils ont jamais eu l'occasion de bien employer un dollar, c'est bien à la salle Nordheimer, en allant jouer et s'instruire tout à la fois.

JOSEPH ROYAL.

Nos lecteurs connaissent depuis longtemps notre opinion sur les membres du Ministère actuel et leurs adversaires. Nous ne pouvons pas dans ce moment leur faire part de tout ce qui vient d'être publié sur le compte de M. McGee dans plusieurs feuilles, comme ayant témoigné le désir de seconder les mesures de l'administration avant de se jeter dans l'opposition. Aux diverses accusations portées contre lui, sur cet article, M. McGee n'a pas encore pris les moyens de se justifier ; nous tâcherons de mettre bientôt nos lecteurs au courant des questions soulevées par rapport à ce sujet.

La Crise Municipale.

Comme il est important de ne pas perdre de vue les circonstances et les faits qui ont précédé la crise municipale du moment, nous croyons rendre service en les mettant sous les yeux de nos lecteurs.

Le lundi 13 juin dernier ont lieu la première séance du Conseil de Ville des réunions trimestrielles. Après l'élection d'un Pro-Maire pour le quartier courant, et quelques autres affaires, vint la question de la taxe du chelin dans le loais. On était à discuter si certaines propriétés de la Corporation seraient mises en vente avec les autres pour venir en aide à la ville, lorsque le Conseiller Terronx proposa la lecture des minutes des trois dernières assemblées du Comité des Finances, afin, dit-il, que l'on sache comment l'on a été amené à recommander la vente des immeubles de la municipalité. Ce qui fut agréé.

Voici l'analyse exacte de ces pièces officielles :

FEUILLETON.

DE L'ORDRE.

BIBLIOGRAPHIE.

De Quelques Erreurs sur la Papauté,

PAR

M. L. VEUILLOT.

Au milieu des cris des fauteurs de l'esprit révolutionnaire, au milieu des murmures des hommes d'erreur contre l'Eglise et les doctrines, au milieu des déclamations des impies contre son gouvernement et son administration, au milieu des révoltes des incrédules, guidés par l'esprit du mal contre ses dogmes et sa morale, un livre s'est souvent fait des rers par ceux, qui croient, que tout n'est pas fini quand un insensé a lancé une injure contre un bon principe et un blasphème contre le Ciel. Ces hommes qui admirent plus celui qui pratique sa religion et qui respecte ses supérieurs, que ceux qui repoussent toute autorité constituée en général, et celle de l'Eglise en particulier, ont souvent regretté, qu'il n'existât pas un livre, qui fit justice de toutes ces folies en les réduisant à leur juste valeur ; un livre qui, écrit en un style simple et à la portée de tous, permit à tous d'y puiser la science et les principes dont ils ont besoin pour lutter contre l'erreur et ses hommes ; un livre qui, tout en montrant la où git le mensonge, indiquât aussi la vérité et les moyens de la découvrir lorsqu'elle s'éloigne des premiers principes. Ce livre qui ne sera plus désormais le sujet de vains desirs,

mais qui doit être maintenant l'objet d'une lecture assidue et d'une étude attentive, vient d'être publié, c'est celui dont le titre est en tête de cet article, De Quelques Erreurs sur la Papauté. Son but est immédiatement indiqué dès la première page, c'est d'éclairer les esprits sur quelques questions ayant trait au chef de l'Eglise et à ses prérogatives. Il y en a quatre qui forment autant de divisions de l'ouvrage : St. Pierre, c'est-à-dire l'origine de l'Eglise ; les Papes d'Avignon et les nombreux reproches qu'on leur a faits ; Clément XIII et Clément XIV, c'est-à-dire leur conduite envers la Compagnie de Jésus ; enfin le Pouvoir Temporel des Papes et sa nécessité.

Ce sont quatre questions importantes par elles-mêmes, par les attaques qu'elles ont subies de la part des méchants ou des ignorants, et plus encore par les résultats qui en découlent : quatre questions, qui, quel qu'en soit le résultat, paraissent au catholique éclairé des lumières de la foi, n'en ont pas moins été le sujet de grossières erreurs. Et quoiqu'elles soient d'une utilité qu'on ne puisse méconnaître raisonnablement, elles ont cependant été le but d'attaques furibondes de la part de plus d'un prétendu philosophe. Il ne fallait rien moins que M. Louis VeuilLOT, le rédacteur en chef de l'Univers, pour les résoudre d'une manière satisfaisante, et pour dissiper certains préjugés grossiers par l'ignorance et favorisés par l'esprit du mal, qui sont d'autant plus redoutables qu'ils s'attaquent au principe même de toute autorité.

Quoique ce ne soit pas le premier ouvrage publié sur un sujet aussi important, ce sera celui cependant qui aura, je crois, le plus d'influence. Le livre du Pape, par De Maistre est trop philosophique, pour être avantageusement mis entre les mains de tous ; puis il s'occupe plus d'étudier la Papauté et son influence sur la société, que de combattre des erreurs qui se trouvent plus ou moins dans l'esprit de tous

les hommes. Or, ces erreurs demandent une étude attentive plus rigoureusement que des principes certains, dont une certaine classe de la société peut se contenter. Le livre de L. VeuilLOT étudie ces quelques erreurs dangereuses, il répand une lumière favorable sur un sujet que tous doivent connaître par cœur ; il étudie avec cette profondeur de jugement qu'une grande raison appuyée sur une foi vive peut seule donner ; de cette manière simple, mais forte qui lui va si bien ; avec cette vigueur d'expression qui répand du jour sur les questions les plus scabreuses, et foudroie un ennemi, en l'accablant sous le poids de ses erreurs dévoilées aux yeux de tous. Une étude plus intéressante ne saurait nous occuper. Car, outre que ces erreurs, ont un malheureux retentissement chez nous, dans une certaine classe de notre population ; de plus la Papauté se trouve aujourd'hui dans une position bien critique ; et il est des gens qui se demandent : " Comment sortira-t-elle de ce mauvais pas ? Comment ? je ne sais ; mais ce que je sais, c'est qu'il serait criminel de louter qu'elle ne se tire de cette épreuve, aussi victorieusement qu'elle s'est tirée de toutes les autres, même plus terribles et plus déplorables ; car Dieu l'a dit :... et porta inferi non prevailent contra eam."

C'est vraiment un spectacle étonnant, et peut-être le plus étonnant des spectacles que celui que vous donne l'origine de l'Eglise. Je ne sais si vous avez jamais réfléchi à tout ce qu'il y a de merveilleux et d'extraordinaire : quant à moi, j'avais souvent admiré cette riante fiction des temps païens, réalisée depuis pour notre salut et notre régénération, la venue d'un Dieu au milieu des hommes ; mais jamais comme après avoir lu les quelques pages de M. VeuilLOT sur le Prince et le chef des Apôtres.

St. Pierre pêcheur de poissons devenant pêcheur d'hommes ; paysan simple et ignorant devenant docteur sublime et plein de la science de Dieu ; pauvre

habitant de Bethsaïde, ne sachant que conduire sa barque et raccommoder ses filets, devenant le conquérant de l'univers et conduisant l'immense barque de l'Eglise : c'est le plus étonnant des miracles, c'est un miracle qui mérite de faire l'étude de toute une vie d'homme. Aussi M. VeuilLOT s'arrête-il avec complaisance sur ce sujet. Mais que si noble mission, une si grande carrière à parcourir demande une éducation toute particulière. " En effet, dit notre auteur, nul n'est instruit avec autant de vigilance et de prédilection que Simon Pierre, et sans cesse il justifie avec éclat cette faveur glorieuse. Dès qu'il paraît dans l'Evangile, on le voit toujours confiant, humble, sincère, généreux, digne, par la confiance de sa foi de ce nom symbolique le Pierre, qui lui est donné dès le premier jour. Il est le premier port. A lui s'adressent toutes les grandes paroles qui annoncent les développements, les conquêtes et l'éternel triomphe de l'Eglise. C'est assis sur la barque de Pierre, devenue déjà la barque de l'Eglise, que Jésus prononce la première instruction publique dont il soit fait mention dans les récits évangéliques. C'est Pierre qui, aussitôt après ce discours, s'avancant en pleine eau sur le commandement de son maître, jette le filet pour la pêche miraculeuse, et qui, reconnaissant la main de Dieu dans ce succès, s'humilie et tremble au lieu de s'enorgueillir. C'est lui qui, lorsque Notre Seigneur veut soumettre à une épreuve la foi des apôtres, s'écrie : " Vous êtes le fils du Dieu vivant ! C'est lui qui ; ou rejoindra Jésus, n'hésite pas à s'élever sur les flots ; c'est lui, qui ose s'armer pour le défendre ; lui qui surmontant la terreur que tous éprouvent, le suit jusqu'au prétoire ; lui qui, l'ayant renié dans le trouble de la peur, se repent à l'instant même et pleure amèrement ; lui enfin qui, malgré l'énormité de sa faute, connaît assez la miséricorde du Fils de Dieu, et se sent assez sûr de son propre cœur pour lui dire : Seigneur, vous savez si je vous aime !"

Quelle belle âme que celle de St. Pierre ! Mais cet aveu si noble et si héroïque demande une récompense ; et il aura une récompense au-dessus de toutes celles que les hommes peuvent imaginer, une récompense qui lui a été préparée de toute éternité, la mission de conduire tout le troupeau de Dieu, tant pasteurs que fidèles : Pasce agnos meos, pasce oves meas.

Et voyez-le cet homme qui tremblait devant une servante, comme il remplit dignement la mission que Jésus-Christ lui impose. " Le premier il exerce le précieux ministère de la prédication, en proclamant publiquement la divinité de Jésus mis à mort ; et cette première prédication, ce premier coup de filet du pêcheur d'hommes fait entrer trois mille hommes dans le sein de l'Eglise, réduite aux disciples encore effrayés. Le premier il exerce le don des miracles : au nom de Jésus-Christ, il commande aux boiteux de naissance de se lever et de marcher, et après ce miracle un second discours convertit encore cinq mille personnes. Eternelles leçons, éternellement fécondes !

A la séance du soir du 8 juin du comité des Finances, il fut résolu de prier Son Honneur le Maire d'assister à cette assemblée afin de considérer les questions importantes qui s'élevaient au sujet du paiement de la dette du gouvernement.

Le comité "désireux d'éviter l'imposition de cette nouvelle taxe, et en même temps pour maintenir le crédit de la ville" résolut d'appeler au Maire pour savoir dans quelle mesure il assisterait la corporation, soit en donnant sa garantie personnelle, soit par d'autres suggestions.

Le comité examina alors quel montant la vente des biens de la Corporation pouvait réaliser; les calculs donnèrent £14,495.

Le samedi suivant, le Maire assista à la séance du comité. Outre les membres, il y avait encore là MM. Jodoin, Thompson, Grenier, Cusson, Bernard, Smith et Contant.

En réponse à la requête contenue dans la résolution du comité, le maire dit "qu'afin de parer à la nécessité d'imposer la taxe du chelin dans le louis, il voulait, ainsi qu'il l'avait dit publiquement, donner sa garantie personnelle pour dix mille louis, à condition que tous les membres du conseil devinssent personnellement responsables pour la balance nécessaire pour compléter la somme due au gouvernement, c.-à.-d. £12,000; et que de plus, tous les membres s'engageassent personnellement, conjointement et solidairement qu'il ne serait jamais troublé ou exposé à voir ses propriétés vendues à cause de la susdite garantie.

En réponse à cette proposition de S. H., le comité adopta trois résolutions par la première desquelles, cette proposition du Maire fut déclarée "irréalisable et impossible à exécuter." Par la seconde, le comité laissa à lui-même adopta le moyen de "recommander la vente possible des propriétés de la corporation", l'aqueduc non compris. Par la troisième, le comité "recommande qu'autorité lui soit donnée par le conseil de vendre par encan et aux meilleurs termes possibles toutes les propriétés mentionnées dans une cédule précédente."

Après la lecture de ces rapports officiels du comité des Finances, les débats s'élevèrent. C'est ce que nous examinerons dans notre prochain numéro, ainsi que la valeur des propositions de S. H. le Maire et des membres de la Corporation.

JOSEPH ROYAL.

M. le Supérieur du Séminaire de Québec nous a fait l'honneur de nous adresser la note suivante. Comme elle contredit totalement et absolument ce que nous avons remarqué et ce que nous avons écrit sur le même sujet, nous n'ajouterons rien. Nous serions même heureux que tous se fussent mépris comme nous sur le sens et la portée de la séance du Séminaire de Québec.

JOSEPH ROYAL.

(A. M. Royal, Rédacteur de l'Ordre.)

Monieur, Je n'ai pas à me plaindre que vous ayez apprécié défavorablement la discussion qui a eu lieu le 15 de ce mois entre quelques élèves du Petit Séminaire de Québec; car vous avez le droit de blâmer ce qui vous a paru digne de blâme; mais je dois protester contre celui que vous vous êtes donné d'appuyer par des assertions inexactes et le jugement que vous portez.

Vous dites: "D'après ces messieurs aucun collègue de la province ne se trouve à la hauteur de sa mission."

Pour être vrai, c'est à peu près le contraire qu'il aurait fallu dire! Le plan d'études discuté était celui que l'on suit dans la presque totalité des collèges classiques du Bas-Canada, et la majorité des élèves s'est prononcée et a voté pour ce plan d'études.

Vous ajoutez: "Pas même la belle et florissante institution de Ste. Anne de Lapointe."

La vérité est qu'un élève ayant soutenu que, dans un cours d'études classiques, l'enseignement du latin devrait être renvoyé à la quatrième année, un autre, sans mentionner le collège de Ste. Anne, ni rien dire d'inconvenant contre les études qu'on y fait, a donné les raisons que l'on croit avoir dans d'autres établissements pour enseigner le latin et même le grec dès les premières classes.

Enfin vous dites: "Ju-qu'aux rédacteurs de l'Ordre doivent passer sous la verge de ces messieurs. Les impertinents de rédacteurs! qui se mêlent d'avoir reçu leur éducation ailleurs qu'à Québec?"

Non content de prendre pour vous des paroles qui ne vous étaient pas personnellement adressées, vous voudriez encore faire croire que votre injure prétendue doit remonter jusqu'à vos anciens maîtres! Eh bien, je vous défie de citer un seul mot de la discussion qui puisse excuser le moins du monde une pareille insinuation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble serviteur. L. J. CASAUPE, Ptre. Supérieur du Séminaire de Québec.

Nous accusons réception du 1er numéro de l'Ami des Compagnes, journal hebdomadaire publié à Sorel sous les auspices de l'Hon. M. Guèvremont. Puissent-ils vivre!

Les membres de l'Union Catholique auront leur réunion ordinaire dimanche prochain à 7 heures précises du matin. Ils se rappelleront que c'est le premier dimanche du mois. Il y aura messe et sermon.

Lundi a eu lieu la distribution solennelle des prix et diplômes aux élèves de l'Ecole Modèle et de l'Ecole Normale Jacques-Cartier. Une assemblée nombreuse et distinguée était venue encourager ces jeunes gens de sa présence et de ses applaudissements; nous avons remarqué entr'autres l'Hon. M. Chauveau, M. Pilon, chanoine de la cathédrale de Montréal, l'Hon. M. Loranger, le R. P. Martin, M. Langevin, directeur de l'Ecole Normale Laval de Québec, différents officiers de la garnison et une foule d'autres qu'il serait trop long de citer. Les élèves nous ont fait entendre d'excellente musique; entr'autres, différentes parties de la Création d'Haydn ont été très bien exécutées. Le chœur était aidé d'un orchestre et du corps de musiciens du 17e régiment, le tout sous la direction de M. Braucnis, professeur de l'école, qui s'est acquitté de ses devoirs avec son habileté ordinaire. Lorsque la partie musicale de la séance fut finie, M. Mirault, un des élèves-maîtres, lut une adresse de remerciements à ses professeurs, et en particulier à M. le Surintendant de l'Éducation. Celui-ci répondit en termes flatteurs pour l'Ecole Normale; il s'efforça surtout de donner sur cette Institution et sur le Bureau de l'Éducation en général certaines explications qui ont été bien accueillies. "Nous voulons bien faire comprendre, a-t-il dit, que les diplômes que nous donnons, sont véritablement des diplômes; et qu'il n'y a qu'un mérite véritable qui puisse les obtenir. Pour preuve, sur cinquante trois élèves de l'Ecole Normale, seize seulement les ont obtenus, dont quatre de la classe supérieure."

M. Pilon invité par lui, dit quelques paroles pour expliquer l'absence de Mgr. Bourget, qui avait été particulièrement invité. M. Langevin félicita les élèves de leur succès, et souhaita voir continuer la noble émulation qui avait toutours existé entre l'Ecole de Montréal et l'Ecole de Québec, pourvu toutefois qu'elle ne dégénérât jamais en rivalité. L'Hon. M. Loranger vivement invité adressa quelques paroles, pleines de

sentiment et de patriotisme, qui furent bien senties. Et la séance finit par un brillant *Rataplan*, exécuté avec beaucoup de force et d'entrain par l'orchestre, le chœur des élèves et une partie du corps des musiciens de la garnison.

E. L. DE BELLEFILLE.

Les Cabarets.

DE L'ARTICLE Influence du Cabaret sur l'Ordre Social.

Nous avons, certes, dans tous les pays du monde civilisé des lois qui, pour la plupart sont excellentes et sages; et en Canada surtout, on n'en manque pas de ce genre. Il faut tout-fois excepter, celle que l'on a dernièrement sanctionnée en faveur de l'Usure, du divorce et d'autres infamies non moins déplérables que l'on trouvait difficilement chez les peuples les plus abrutis et qui ne jouissent encore d'aucun des bienfaits que le christianisme sait seul procurer. Grâce à Dieu, ces dernières lois ne sont pas le fait de nos mandataires canadiens, mais bien de quelques protestants ou espèces de machines législatives à vapeur qui ne savent que traiter frivolement les grandes choses, les choses d'une importance de vie ou de mort pour un peuple, et sérieusement les moindres bagatelles. En cela, nous n'avons rien à leur reprocher, ils se sont montrés les enfants légitimes d'un peuple ou d'une nation qui honore de posséder une religion qui a si bien su favoriser les passions mauvaises, et qui l'a pour ainsi dire replongée dans la fange de cette vie brutale d'ou le Catholicisme l'avait retirée pour la faire vivre de la double vie intellectuelle et morale.

Mais revenons à notre sujet.—Si toutes ces excellentes lois qui régissent les sociétés recevaient leur entière exécution, elles atteindraient infailliblement le but que les législateurs se sont proposés, savoir de rendre le peuple meilleur et plus heureux, d'assurer l'aisance et la prospérité parmi les citoyens qui sont soumis à leur contrôle. Mais lorsqu'elles reçoivent une exécution incomplète, il est de nécessité absolue, qu'elles reçoivent dans les cœurs la consécration de la religion et des mœurs, sans cette consécration, elles n'ont pas de vie, c'est une lettre morte; les mœurs existent partout, mais l'esprit ne se trouve nulle part. Or il n'y a pas d'alliance possible entre les cabarets, les principes religieux et les mœurs.

Nous avons fait voir dans nos trois articles précédents qu'il ne fallait pas demander à d'autres agents l'abaissement de l'autorité paternelle, l'insigne malheur qui dans les transactions et le commerce des hommes, cette névrose et ce malaise qui tourmentent tant d'âmes, et les font sourire, mais d'un sourire éternel, à toutes les idées de bouleversement de désordres et de perturbations. Et si l'on fouillait dans les annales de la justice humaine l'on verrait que parmi les crimes dont elle demande compte chaque année, aux milliers de scélérats, assassins, voleurs, faussaires, incendiaires, usuriers etc, il en est peut-être la première idée n'ait germé, n'ait été inspirée dans le cabaret. A fond de ces bouges infectes et ténébreux, d'où naissent plus dignes d'un être dont le sceau de la réprobation éternelle est déjà imprimé sur son front par la main d'un Dieu irrité, que d'un homme destiné à jouir du bonheur de ce même Dieu, autant qu'il en est susceptible, les ivrognes trônent et tous les scélérats maîtres-passés que les prisons vomissent après l'expiration légale. Entrez dans ces tavernes pendant les élections, vous y trouverez ces hommes dont l'existence est un mystère, ces natures chagrines qui ne rêvent que trouble et bouleversement, qui ne voient au-dessus d'eux que des ennemis, qui versent encore à pleine bouche le trop plein d'un cœur rempli d'immondices sur les choses plus saintes et les plus sacrées. Là vous entendrez perorer sur la politique, sur les droits de l'Eglise, ces romanciers au rabais, ces grimauds faiseurs de nouvelles scandaleuses pour les journaux de bas étage. Déjà ces égarements des passions politiques, ces rixes qui se traduisent toujours en drames sangants, et qui se dénouent infailliblement en police correctionnelle, par la prison, ou l'échafaud. En fait-il davantage pour égayer l'opinion publique et lui inspirer une direction tout autre que celle qu'elle doit avoir? Non certes; et lorsque tous ces hommes sont déposés dans des âmes exaltées, la logique des passions en fait sortir bien vite les désastreuses conséquences.

Nous définis qui ce soit d'écarter aucune doctrine subversive qui n'ait couru dans le cabaret et ne fasse autant d'adeptes des hommes qui les fréquentent. C'est dans cet arsenal permanent adressé contre tout ce qui est juste honnête et respectable que ces fauteurs de désordres vont recruter leurs milices. Autrement, il était beau de voir les mœurs si belles et si douces que l'éducation chrétienne perpétue dans les familles; aujourd'hui au lieu des affections

douces qui unissaient les enfants à leurs parents, les rassemblaient tout au foyer paternel, au lieu des liens religieux qui entretenaient la paix et la concorde entre les hommes de différentes conditions, le cabaret que nous a-t-il légué? Toutes les misères morales et physiques, il a détruit tout ce qui est rompu tous les liens qui maintenaient dans le devoir.

Nous livrons intégralement aux réflexions de nos lecteurs un extrait d'un mandement de Mgr. Girouard. Ce mandement nous est tombé sous les yeux par hasard, mais par un hasard intelligent au moment où nous crojions devoir terminer cet article. Il suppléera amplement, nous l'espérons, à ces rapides observations.

Surquel prétexte prétendrait-on justifier la fréquentation de ces lieux de scandales. Sur la coutume? Mais c'est précisément contre cette coutume que nous nous élevons. Cette coutume presque générale, a-t-elle pour elle le faible titre de la consécration du temps? Remontez une ou deux générations dans le passé, interrogez les anciens, ils vous répondront, celui-là, que dans ses premières années, c'est à peine s'il existait un seul de ces établissements de nos jours si nombreux; celui-ci qu'il a vu ouvrir le premier Cabaret de son village, et que de cette époque fatale date de la décadence de la religion des braves mœurs, de l'aisance des familles, dans une paroisse digne, jusqu'alors, d'être proposée pour exemple à toutes les autres. Autorisez-vous de la coutume, à la bonne heure, quand elle est sainte et louable, mais ne l'invoquez pas à l'appui de ses propres excès.

Direz-vous que le Cabaret n'est pas moins le rendez-vous des affaires que celui des plaisirs, que la se traitent et se concluent les échanges, les ventes et les achats? Mais ces contrats ne peuvent-ils être scellés que dans des flets de vin? Ont-ils nécessairement besoin de sanction pour être valables? Seraient-ils moins intolérables et sacrés, s'ils recevaient leur consécration au foyer de la famille, en la présence de Dieu, sur la garantie de votre parole? L'expérience du reste, témoigne ici contre vous. Elle atteste que si des fraudes sont commises, touchant la valeur ou la qualité des marchandises c'est dans ces conventions proposées et acceptées entre les coups et les tables.

Objetez vous que vous ne hantez le Cabaret que par une nécessité civile, que la distance qui sépare vos maisons de l'Eglise Paroissiale, ne vous permet quand vous vous rendez le dimanche au service divin de retourner au logis pour y prendre votre réfection dans l'intervalle des offices divins? S'il en était ainsi nous vous dirions, entrez-y, mais sans vous arrêter, mais en passant, mais en fuyant. Ce qui serait mieux encore, ne pouvez vous porter avec vous un modest-viatique pour les heures de l'absence. N'avez-vous pas dans le village, des proches, des amis, de modestes honnêtes qui vous offriront de grand cœur l'hospitalité de quelques instants? Est-il absolument nécessaire que vous alliez dissiper au Cabaret avec vos modestes épargnes, les saintes impressions que vous avez recueillies de la prière et de l' sacrifice.

Direz-vous enfin qu'il vous faut des délassements après de longs et rudes travaux? A Dieu ne plaise que nous prétentions ajouter de nouvelles rigueurs au joug qui nous est imposé. Mais dans ces rares occasions où vous croyez pouvoir vous permettre ce que vous appelez un extra-ordinaire, n'avez-vous pas vos maisons pour manger et pour boire (St. Paul aux Corinthiens). La fête en sera-t-elle moins douce à votre cœur, parcequ'elle sera commune à votre femme et à vos enfants? De bonne foi, les plaisirs d'une aimable assemblée de famille, d'une couronne riante d'enfants et de frères entourant votre table ne valent-ils pas les plaisirs du Cabaret?

Vent-on maintenant apprécier par de tristes résultats l'état actuel des campagnes et de nos grandes villes sous le rapport moral, qu'on se donne la peine de jeter les yeux sur les statistiques publiées chaque année dans nos journaux. On verra que cette année l'importance de beaucoup sur toutes celles qui l'ont précédée; on se convaincra que les délits augmentent à mesure que le nombre des tavernes s'accroît, et que des rivalités de ces derniers naissent des facilités plus grandes offertes qui sont certes loin de diminuer le corps des châtiments d'arrêter le mal qui se propage avec une effrayante rapidité.

En attendant qu'une répression légale fasse disparaître les dangers des Cabarets, permettez-moi de sentir un moyen que tous les pères de famille, tous les hommes influés d'une paroisse devraient s'empreser d'accepter, ce serait de jeter un interdit volontaire sur toutes ces maisons. Que chacun s'interdise l'entrée du Cabaret; que tous les chefs de familles imposent cette règle à tous ceux qui dépendent d'eux, et qu'elle soit rigoureusement maintenue. Qu'on ne prenne pas pour domestiques, ouvriers, manœuvres ceux qui fréquentent les lieux que vous avez ainsi interdits; cette mesure en apparence sévère aurait l'avantage de donner des ouvriers hon-

nêtes, sobres qui rempliraient leurs devoirs par conscience et non par crainte. Cette mesure aurait encore l'avantage de retouner par la crainte de ne pas être en loyé ou de perdre la confiance ceux qui seraient tentés de s'abandonner aux excès de l'ivrognerie. Cette mesure aurait encore l'avantage, croyons-nous, de ramener aux sentiments du devoir et de la dignité humaine ceux qui ne sont pas encore tout-à-fait abruti.

"Tout est réalisable; il ne faut qu'un peu de bonne volonté. La société y gagnerait, tout le monde y gagnerait."

Le Cabaretier seul y perdrait un peu d'embonpoint.

LOUIS PARÉ.

A Continuer.

Nouvelles et Faits Divers.

—La nouvelle loi qui établit une taxe sur les journaux est en force d'aujourd'hui. Elle est le résultat d'un journal bi-hebdomadaire. Nous en ferons connaître les détails mardi.

—Dimanche matin, le nommé Griffin, nouvellement arrivé d'Irlande, se rendait à pied à Lachine, quand près des Tanneries, il fut attaqué par trois hommes, qui le prenant à la gorge et lui saisissant les mains, le dépouillèrent d'une somme de £250, savoir £102 en billets d'un louis de la Banque de Ballymena en Irlande, et 152 Souverains, qui le portait dans une ceinture sous ses habits. Ils le dépouillèrent entièrement de ses habits, ne lui laissant que ses bottes. Les habitants des Tanneries, le voyant rôder dans cet état naturel et d'ausi bonne humeur, crurent que c'était un échappé de quelque asyle, et ils s'y rendirent en force considérable pour le prendre. Griffin ne fit aucune difficulté; au contraire il fut bien aise d'accepter les hardes qu'on le força de révéler. Enfin on vint à quelques exécution; la vérité se fit jour, et M. Griffin accompagné d'un MacDonnell vint en ville donner sa déposition. Le fameux limier de police O'Leary est à la recherche des voleurs.

—Jean Vanier, jeune homme d'un extérieur respectable a été accusé d'avoir volé dans le magasin de M. M. Savage et Lyman, deux bicyclettes valant \$15, pendant qu'il examinait le magasin, sous prétexte qu'il voulait acheter.

—Dans la nuit de samedi à dimanche le feu a détruit le bateau à vapeur *Madakoff* et une barge placée à côté, qui se trouvaient dans le *Tare's Dock*. L'un et l'autre étaient assurés; on ignore encore la cause première de l'incendie.

—Un ami nous écrit de Percé qu'un triste accident est venu repandre le deuil et la désolation parmi l'équipage de notre jolie goélette *La Canadienne*. Six matelots avec un chef étaient allés faire une reconnaissance en canot dans le Bassin de Gaspé; arrivés au bout d'une Pointe, qui les protégeait contre la trop grande violence du vent, une rafale les prit subitement en côte, et fit chavirer l'embarcation. Un capitaine de goélette, qui était occupé à la pêche, ayant vu l'accident, vint aussitôt à leur secours; mais malgré son empressement et sa bonne volonté, trois des matelots se noyèrent. Grâce à son assistance les autres furent saurés. Les noms de ceux qui ont péri sont, Ganache, Fortin et Ouellet; ils étaient de l'Islet, et depuis longtemps au service du Capt. Fortin. C'est la première fois, nous dit notre ami, que pareil accident est arrivé à bord; aussi a-t-il cause une triste sensation et repand beaucoup de deuil.

—Nous attirons l'attention du public sur l'annonce de la Compagnie d'Assurance *Unity*. Fin de détails prochainement.

DECEES.

En cette ville, le 27 de ce mois, Dame Harline Kimber, épouse de Henry Juday, écr. C. R.

ANNONCES NOUVELLES.

Fête de St. Jean-Baptiste.

ET DISTRIBUTION SOLENNELLE DE PRIX. St. Vincent de Paul

LA Fête de ST. JEAN-BAPTISTE sera célébrée MARDI, le 5 Courant. Les Examen et Distribution des Prix auront lieu au Collège et au Couvent le même jour. Les Parents et amis de l'Éducation sont invités à y assister. 1 juillet.

deux et de merveilles. Toujours poursuivi, toujours délégué, toujours opprimé, toujours triomphant, accouru aujourd'hui par les hommes, demain par les anges, et le jour suivant enchaîné; ici reçu en triomphe, là chassé avec ignominie; à travers ces vicissitudes il exerce la plénitude de ce pouvoir qu'il n'a pas reçu des hommes et que les hommes ne sauraient lui retirer.

Mais Jésus lui a dit que toute la terre était appelée à participer au banquet sacré de son corps et de son sang; et il a reçu les prémices de la foi et de la conversion des gentils, dans la personne du Centurion Corneille. Or en ce temps-là une ville régnait sur l'univers tout entier; cette ville s'appelait Rome. Il part donc pour Rome, c'est-à-dire pour le centre de l'idolâtrie et du vice, le repaire de la débauche et de l'avarice, le lieu où les passions sont adorées, et où tout est Dieu, excepté Dieu même. C'était le temps où régnait sur le trône impérial un parvicide, qui commandait à des infâmes, à des libertins, à des assassins, troupeau d'esclaves qui se croyait libre, parce qu'il lui était permis de faire le mal. Ce qu'il était cette ville que Pierre voulait conquérir à son maître, j'ex- en vous-même: "Un jour Non tua sa mère; le Sénat en rendit de solennelles à tous de grâces dans tous les temples de Rome. Tibère av il trouve que les sénateurs l'adoraient trop; ils n'en eurent point de honte et ils adorèrent Néron comme ils avaient adoré Tibère. A l'un et à l'autre ils livrèrent ceux d'entre eux qui fatiguaient les regards du tyran par un geste ou par une apparence de vertu. C'est le sénateur Tacite qui le rapporte, et il est croyable, car, probablement, il le fit lui-même. Tacite était un des hommes estimables de Rome. Il y en avait un autre grand philosophe et grand écrivain, qui faisait des traités de morale où il enseignait le mépris des richesses, l'amour de la justice, le pardon des injures. Il se nommait Sénèque; il avait été le précepteur de Néron, il devint son ministre; et quatre ans de faveur il amassa par ses extorsions

et par ses usures, cinquante huit millions de notre monnaie. Lorsque Néron le consulta sur l'intention qu'il était de faire mourir sa mère, le moraliste Sénèque ne lui demanda qu'une chose; savoir, par quels soldats on la ferait égorger; et il écrivit en beau style l'apologie de ce crime, que l'empereur daigna réciter en présence du Sénat. Quant à la manière dont le sage Sénèque pardonnait les injures, Néron trouva lui-même qu'il se vengeait trop et dut lui imposer la clémence envers ses ennemis. Tels étaient les maîtres, les grands et les philosophes de Rome. Leur politique les obligeait de se conserver la faveur du peuple, ils l'achetaient et le consacraient en faisant égorger dans les jeux publics des milliers de victimes, en sorte que, soit pour satisfaire à l'avidité et aux caprices du prince, soit pour amuser la multitude, le sang humain ne cessait de couler. Les prêtres et les vestales assistaient à ces spectacles, que la religion consacrait en y répandant la première goutte de sang par la main d'un ministre des Dieux. De l'autre côté du mur, sous les arcades du cirque, entre les cabarets où rugissaient le bête et ceux où les confecteurs se formaient la main en achevant les bûches, il y avait des lieux de débauche. Ce qui était les mœurs de la classe élevée, on le sait; Chateaubriand a osé les décrire; mais qu'il ose raconter les cérémonies des Dieux militaires et leurs mystères en un jour... Il n'y avait nul endroit de la vie humaine d'où la pudeur fut bannie avec plus de soin qu'elle ne l'était des "mystères de la religion." (Bossuet).

C'est cette Rome que Simon tout seul et pieds nus, son bâton à la main, son credo dans la mémoire, mais son Jésus dans le cœur, vient conquérir à l'empire de son maître. Quel spectacle étonnant! tant de pauvreté d'une part et tant de richesse de l'autre; tant de faiblesse opposée à tant de puissance; et spectacle plus étonnant encore la pauvreté détruit la richesse, la faiblesse vaincre la puissance. Car

cette faiblesse, cette pauvreté, c'est la vertu; et cette richesse, cette puissance, c'est le crime; et la vertu devait cette fois vaincre le crime. "Merveilleux contraste!" s'écrie Rochbacher dans son histoire de l'Eglise. "Dans le même temps Sénèque, que, philosophe, éloquent, riche, fait l'éducation d'un nouvel empereur, et Pierre, pêcheur de Galilée, sans lettres, sans argent, sans crédit, fait l'éducation d'un nouveau genre humain. L'élève de Sénèque fut Néron; l'élève de Pierre, c'est l'univers chrétien."

C'est ainsi que M. L. Veillot démontre le courage de St. Pierre, la noblesse de son caractère, la beauté de ses sentiments, la grandeur de sa mission. Après avoir décrit l'origine de l'Eglise, l'institution du pouvoir temporel de St. Pierre, le commencement de ses travaux, avoir raconté sa vie et ses merveilleux succès, il montre dans le sang qu'il répand abondamment une précieuse semence, dont les fruits vivront pendant toute l'éternité, et dont le premier est la fondation du second empire de Rome; empire qui dure depuis bientôt 1900 ans et qui durera autant que la terre. C'est ainsi que prit naissance le second empire de Rome et se fonda le nouveau capitole, d'où partirent, non plus des proconsuls, mais des aigles; où l'on ne déclara plus la guerre, le défilage et l'extermination des peuples, mais la paix et la liberté du monde."

La seconde partie du livre de M. Veillot étudie les papes d'Avignon, et en même temps toute la papauté. Il trouve occasion de critiquer sévèrement sur M. de Sacy, et de lui donner d'excellentes leçons d'histoire et de philosophie religieuse. Si jamais M. de Sacy est destiné à revenir à des sentiments meilleurs que ceux qu'il exprimait il y a quelque temps dans le *Journal des Débats*, il est évident que ce livre lui procure sa conversion; en tout cas, il aura l'avantage inappréciable de répandre son nom et de le faire connaître autant que celui de M. Veillot, ce qui n'est pas peu.

Il y a surtout deux points dont M. de Sacy ne veut pas convenir, et auxquels cependant notre auteur se propose de l'amener bon gré mal gré: c'est que la papauté est l'idéal d'un gouvernement chrétien et ensuite que c'est l'histoire des actes de Dieu l'intermédiaire des souverains pontifes. S'il concède, dit M. Veillot, dans un petit tableau, où il resume ses preuves, que les Papes ont eu des adversaires habituellement plus forts et sans exception plus maléfaisants qu'eux; s'il consent à jeter un regard sur les desseins avoués de ces adversaires des Papes, et s'il veut sérieusement en étudier les conséquences réalisées et les conséquences possibles, il est pris. Il reconnaîtra que les desseins traversés et déjoués par les Papes tendaient directement, sans exception, à la ruine du catholicisme. Or, la ruine du catholicisme étant certainement à ses yeux comme au nôtre la ruine de la civilisation, il verra donc comme nous, dans l'histoire de la papauté, l'idéal du gouvernement chrétien et l'histoire des actes de Dieu par l'intermédiaire des souverains pontifes. Sous le rapport religieux c'est un article de foi; sous le rapport politique, c'est l'aveu nécessaire de toute raison éclairée."

De tous les reproches qu'on a fait à la papauté il en est un sur lequel M. Veillot s'attache ici à réfuter. On dit que depuis le quatorzième siècle, elle a subi un notable affaiblissement, qui consiste surtout à ce qu'elle ne dispose plus des couronnes. Si les papes n'en disposent plus, Dieu continue à en disposer, ceux qui est la même chose, voilà le principal argument de l'auteur; et pour-ouï, si cet allégué est véritable, ne nous en réjouissons point, car il n'y a guère d'avantage à ce que la papauté n'exerce plus de droits sur les rois. Elle l'exerçait, ce droit, dans le moyen-âge, et les choses n'en allaient pas mieux. Les braves gens du temps croyaient que dans l'immanité famille des nations catholiques, il fallait un juge, un gardien suprême de tous les droits et de toutes les lois, et que ce juge devait être le re-

présentant de Dieu. "Ils de peuples enfants, s'écrie M. Veillot. Si pourtant notre vieux monde venait à penser que cette idée avait du bon! Si les peuples et les rois venaient à remarquer que les droits réciproques ne sont pas mieux gardés, ni les différends plus vite et plus équitablement conciliés, depuis tant de siècles que la force seule en décide, et si enfin d'une manière ou d'une autre, ils interpellent l'ancien arbitre, qui qu'il existe toujours, que pourront objecter les successeurs de M. de Sacy? Cela n'arrivera pas; on en atteste des précédents caducques et des idoles écroulées. Soit! Cela n'arrivera pas, si l'humanité n'en a pas besoin. Mais si le besoin s'en fait sentir; qu'arrivera-t-il?" On a donc tort de dire, que la papauté avait trop d'autorité au Moyen-Âge; car on ne doit pas se plaindre d'une autorité qui a produit les meilleurs effets, qui a sauvés les individus, conservés les sociétés, protégé la foi et les bonnes mœurs, et fait grandir toutes les sciences à l'ombre du sanctuaire. Ceux qui croient que c'est l'abomination de l'abomination que les Papes puissent mettre personnellement hors de l'Eglise et prétendre d'enlever eux-mêmes ceux qui trouvent ici leur sentence de condamnation. Non, non, on dira tout ce que l'on voudra, on calomnierait autant que l'on pourra, toujours et de ce sera que la papauté est la gloire de l'humanité et de ceux à qui elle commode. "L'Eglise Romaine," dit M. Veillot, "est la grande figure la grande puissance, l'intelligence et la vertu du Moyen-Âge; l'esprit planant sur le chaos pour le débouler et l'ordonner parfaitement. C'est elle qui fonde, qui combat, qui envoie, qui corrige qui gouverne. Toutes les âmes fortes, tous les grands cœurs, tous les bons esprits sont ainsi à elle les a enfantés, elle les a élevés, elle les inspire; ils lui obéissent, et ils s'entreprennent et accomplissent pour l'honneur d'elle, l'œuvre sublime dont elle a seule l'instinct suprême et persévérant."

E. L. DE BELLEFILLE.

